

Anancy, le 19 février 2025

Direction de  
l'Eau Potable

Monsieur le Maire de  
POISY  
route d'Anancy  
74330 POISY

AVIS RELATIF A LA DESSERTTE DU PROJET EN EAU POTABLE

Dossier suivi par CHAMBON Pierre  
☎ 06 68 50 20 60 – pchambon@grandanancy.fr

**Demande d'autorisation d'urbanisme - PA07421324X0004**

**Présentée par EQ2022 - 46 avenue Gambetta - 74000 ANNECY**

**Projet : Création de 3 lots pour la construction de bâtiments collectifs Chemin du Quart - 74330 POISY**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier référencé ci-dessus.

Après étude, je vous informe qu'**un avis favorable** est donné pour cette demande, sous réserve des dispositions ci-après :

**1. Raccordement au réseau public**

Le raccordement de la construction projetée au réseau public de distribution d'eau potable se fera à partir de la conduite de Ø 160 mm située sous la voie chemin du Quart.

La pression statique du réseau, mesurée au poteau incendie le plus proche, poteau n° P50TER situé à 150 ml de la parcelle, indique 5.8 bars. **Ces informations sont valables à la date du présent avis et susceptibles d'évoluer dans le temps.**

**2. Conduite d'eau potable existante**

Aucune conduite publique d'eau potable ne se situe sur la parcelle concernée par le projet.

**3. Protection contre les retours d'eau**

L'installation intérieure ne devra pas permettre, à l'occasion de retours d'eau, la pollution du réseau public ou des réseaux intérieurs privés. Lorsque l'eau potable alimentera un réseau particulier ou un circuit fermé pouvant provoquer des risques de pollution par retour (piscine, installations de chauffage collectif, réseau d'incendie intérieur, réseau d'arrosage automatique, etc...), le demandeur installera un dispositif de disconnexion.

#### **4. Dispositions d'ordre général**

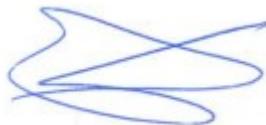
La réalisation des installations concourant à la desserte en eau de la construction projetée interviendra dans le respect du Règlement du Service public de distribution d'eau du Grand Anancy et du Règlement Sanitaire Départemental en vigueur.

#### **5. Modalités pratiques**

Dès l'obtention du permis, le demandeur devra renseigner la demande de raccordement pour l'établissement d'un devis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de Service Maîtrise d'ouvrage**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the title.

**David SANDOZ**